

FORMATION DOMMAGES AUX BIENS

GESTION DES SINISTRES DOMMAGES AUX BIENS EN COPROPRIÉTÉ

Durée : 1 jour

Prix : à définir

Public :

Gestionnaires et responsables de copropriétés

Objectifs pédagogiques :

- Mise en œuvre des garanties
- Constituer un dossier
- Déterminer les suites à donner

Méthodes pédagogiques :

- Exposés à partir d'un diaporama
- Echanges d'expériences

1/ Les spécificités de la copropriété

- Définitions
- Organisation
- Textes réglementaire

2/ La mise en œuvre des garanties

- Conditions
- Prise de position
- Définitions
- Suites simplifiées d'un sinistre garanti
- Expertise contradictoire

3/ Dégâts des eaux

- Garantie – généralités
- Ne sont pas garantis – généralités
- La convention CIDRE
 - Définitions
 - Champ d'application
 - Règles de prise en charge
 - La franchise
- La convention CIDE COP
 - Définitions
 - Champ d'application
 - Règles de prise en charge
- Les bons réflexes

SIÈGE SOCIAL

ROUEN

3 rue Georges Charpak
Parc de la Vatine
76136 Mont-Saint-Aignan
Tel : 02 35 12 35 50
Fax : 02 35 12 35 51

RENNES

Allée Morvan Lebesque
35700 Rennes
Tel : 02 99 87 52 07

LYON

28 rue de la République
69150 Decines
Tel : 04 78 32 15 61

DEAUVILLE

34 Av. Hocquart de Turtot,
14800 Deauville
Tel : 02 31 14 52 00



WWW.QUALICERT.FR

OFRACAR SOLUTIONS - Siège Social : 3 rue Georges Charpak - CS 90310 - 76136 Mont Saint Aignan Cedex - Sarl au capital de 54 160 euros - N°ORIAS : 14 002 375 - www.orias.fr - RCS Rouen B 514 706 324 - Courtiers en Assurances au sens de l'article L.520-1 b) du Code des assurances placé sous le contrôle de l'ACPR, 61 rue Talibout - 75436 PARIS Cedex 09 ; la liste des assureurs partenaires est disponible sur simple demande. Organisme de formation sous le n°23 78 05307 76 - Réclamation client : reclam@ofracar.fr - Céline Borges - 0235123550 - 3 rue Georges Charpak - CS 90310 - 76136 Mont Saint Aignan Cedex.

www.ofracar.fr

4/ Incendie – choc de véhicule

- Définitions
- Incendie
 - Garantie– généralités
 - Déclaration
- Choc de véhicule terrestre
 - Garantie– généralités
 - Déclaration
 - Règles de prise en charge
- Les bons réflexes

5/ Vol et Vandalisme

- Définitions
- Vol
 - Garantie– généralités
 - Déclaration
 - Règles de prise en charge
- Vandalisme
 - Garantie– généralités
 - Déclaration
 - Règles de prise en charge
- Les bons reflexes

6/ Dommages électriques et Bris de Machine

- Garantie– généralités
- Déclaration
- Les bons reflexes

7 / Bris de Glace

- Garantie– généralités
- Déclaration

8/ Les autres garanties dommages – savoir qu’elles existent

- Tout risque sauf
- Catastrophes naturelles / Evènements climatiques
- Pertes de liquide
- Effondrement
- Jardins
- Honoraires d’expert d’assuré
- Autres garanties

9/ Retour d’expérience

- Attention à votre signature
- Devis et factures détaillés
- Entretien courant
- Attention prescription
- Convocation à expertise
- Matérialité des faits

10/ Prévention

- Attention à vos déclarations
- Superficie déclarée
- Activité déclarée
- Logements vacants
- Particularités

avril 2017

SIÈGE SOCIAL

ROUEN

3 rue Georges Charpak
Parc de la Vatine
76136 Mont-Saint-Aignan
Tel : **02 35 12 35 50**
Fax : **02 35 12 35 51**

RENNES

Allée Morvan Lebesque
35700 Rennes
Tel : **02 99 87 52 07**

LYON

28 rue de la République
69150 Decines
Tel : **04 78 32 15 61**

DEAUVILLE

34 Av. Hocquart de Turtot,
14800 Deauville
Tel : **02 31 14 52 00**



OFRACAR SOLUTIONS - Siège Social : 3 rue Georges Charpak - CS 90310 - 76136 Mont Saint Aignan Cedex - Sarl au capital de 54 160 euros - N°ORIAS : 14 002 375 - www.orias.fr - RCS Rouen B 514 706 324 - Courtiers en Assurances au sens de l'article L.520-1 b) du Code des assurances placé sous le contrôle de l'ACPR, 61 rue Talibout - 75436 PARIS Cedex 09 ; la liste des assureurs partenaires est disponible sur simple demande. Organisme de formation sous le n°23 76 05307 76 - Réclamation client : reclamation@ofracar.fr - Céline Borges - 0235123550 - 3 rue Georges Charpak - CS 90310 - 76136 Mont Saint Aignan Cedex.

www.ofracar.fr